

**PROGRAMME CONJOINT DE RENFORCEMENT  
DES CAPACITES DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE DU MALI (RECAN)**

**VERSION FINALE**

Janvier 2009



## UN Development Programme

### Mali - Bamako

Award ID: 00049035  
 Award Title: R.C. Assemblée N.  
 Start Year: 2008  
 End Year: 2013  
 Implementing Partner  
 (Executing Agency): National Execution

| Budget (US\$) as of Last Revision on 26-February-2009 |                                    |               |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------|
| Donor                                                 | Fund                               | Amount        |
| UNDP                                                  | 04000 TRAC (Lines 1.1.1 and 1.1.2) | 1,500,000.00  |
| UNDP                                                  | 30000 Programme Cost Sharing       | 0.00          |
| BEL                                                   | 30000 Programme Cost Sharing       | 235,000.00    |
| DEN                                                   | 30000 Programme Cost Sharing       | 1,800,000.00  |
| Total Budget ( 2009 and Beyond )                      |                                    | 3,535,000.00  |
| Total Expenditure ( 2008 and Prior )                  |                                    | 61,954.89     |
| Award Total                                           |                                    | 50,000.00     |
| Unprogrammed/Unfunded                                 |                                    | -3,546,954.89 |

Responsible Party  
 (Implementing Agent): MLI-National Execution  
 Revision Type: Project Approval

#### Brief Description:

Brève description  
 Le présent programme conjoint vise le renforcement de la performance de l'Assemblée Nationale. La finalité recherchée est que l'Assemblée puisse être dotée de capacités nécessaires pour assumer au mieux son rôle dans le dispositif d'une gouvernance démocratique et d'un Etat de droit.

Le programme cadre avec les domaines prioritaires du CSCR 2007 – 2011.

Le Programme s'inscrit en droite ligne des objectifs du Cadre de Coopération 2008 – 2012 signé entre le Gouvernement du Mali et les Agences du Système des Nations Unies et ceux du cadre de la coopération bilatérale au développement entre le Mali et le Danemark signé en 2006.

Le programme entend intervenir dans les domaines de la formation, de l'appui institutionnel et de l'équipement. En raison du renouvellement des élus pour près de 80%, un paquet minimum de formation basée sur des modules de base indispensables sera donné aux députés en vue de renforcer l'opérationnalité de l'Assemblée Nationale. Un appui spécifique sera apporté au personnel administratif qui constitue la mémoire institutionnelle de l'Assemblée Nationale.

Dans le souci d'une meilleure harmonisation des interventions et d'une plus grande efficacité des appuis apportés, le programme, conformément à la vision des responsables de l'AN partagée par le PNUD et le Danemark, favorisera le travail en synergie avec d'autres Institutions nationales, la coopération avec certains parlements de la sous région et d'ailleurs l'élargissement du partenariat avec d'autres bailleurs de fonds intéressés par le développement parlementaire.

28-February-2009



# UN Development Programme

*W. Na*

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
 République du Mali  
 Un Peuple - Un But - Une Foi  
 LE MINISTRE

RESIDENT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
 POUR LE DEVELOPPEMENT AU MALI

*T. Ange*

ASSEMBLEE NATIONALE DU MALI  
 République du Mali  
 Un Peuple - Un But - Une Foi  
 LE PRESIDENT

AMBASSADE ROYALE DE DANEMARK, BAMAKO

- Agreed by: MAECI
- Agreed by: PNUD
- Agreed by: Assemblée Nationale
- Agreed by: Danemark

**PRESENTATION DU PROGRAMME**  
**ASSEMBLEE NATIONALE- DANEMARK- BELGIQUE - PNUD**

**Pays: MALI**

|                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Titre du Programme</b>                                         | Renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale (RECAN)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Période :</b>                                                  | 2009-2013                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Effet CSCR<br/>2007-2011</b>                                   | Promotion de la Gouvernance démocratique et des libertés publiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Effets PNUAD et<br/>Cadre de Coopération<br/>Mali DANEMARK</b> | Les Institutions démocratiques assument correctement leur rôle et participent à la promotion d'une gouvernance démocratique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Effets CPAP auquel<br/>concourt le projet</b>                  | Le projet concourt aux effets CPAP suivants : 1.1 Les capacités des Institutions à promouvoir et faire respecter les droits sont renforcées.<br>1.3 Le statut de la femme et sa participation aux instances de décision sont améliorés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Partenaire<br/>D'exécution</b>                                 | ASSEMBLEE NATIONALE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Parties responsables</b>                                       | MAECI/DCI, DANEMARK, BELGIQUE, PNUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Stratégie de partenariat</b>                                   | <p>La stratégie du programme repose sur le principe d'harmonisation de l'approche avec les documents cadre de coopération du Système des Nations Unies au Mali (2008-2012), lui-même inspiré du document cadre de référence en matière de politique et de développement national</p> <p>Elle repose également sur le document cadre de la coopération bilatérale au développement entre le Mali et le Danemark (démarrée en 2006) qui met l'accent sur le renforcement de la croissance économique et une redistribution équitable.</p> <p>Le programme s'inscrit dans l'axe d'intervention « la promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques » du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR).</p> <p>Le présent programme est bâti autour d'un ensemble cohérent dont la mise en œuvre tiendra évidemment compte, à la fois de tous les acteurs directs et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intéressés par la bonne gouvernance, le processus démocratique, et spécifiquement le développement parlementaire.</p> |

**Brève description**

Le présent programme conjoint vise le renforcement de la performance de l'Assemblée Nationale. La finalité recherchée est que l'Assemblée puisse être dotée de capacités nécessaires pour assumer au mieux son rôle dans le dispositif d'une gouvernance démocratique et d'un Etat de droit.

Le programme cadre avec les domaines prioritaires du CSCR 2007 – 2011.

Le Programme s'inscrit en droite ligne des objectifs du Cadre de Coopération 2008 – 2012 signé entre le Gouvernement du Mali et les Agences du Système des Nations Unies et ceux du cadre de la coopération bilatérale au développement entre le Mali et le Danemark signé en 2006.

Le programme entend intervenir dans les domaines de la formation, de l'appui institutionnel et de l'équipement. En raison du renouvellement des élus pour près de 80%, un paquet minimum de formation basée sur des modules de base indispensables sera donné aux députés en vue de renforcer l'opérationnalité de l'Assemblée Nationale. Un appui spécifique sera apporté au personnel administratif qui constitue la mémoire institutionnelle de l'Assemblée Nationale.

Dans le souci d'une meilleure harmonisation des interventions et d'une plus grande efficacité des appuis apportés, le programme, conformément à la vision des responsables de l'AN partagée par le PNUD et le Danemark, favorisera le travail en synergie avec d'autres Institutions nationales, la coopération avec certains parlements de la sous région et d'ailleurs l'élargissement du partenariat avec d'autres bailleurs de fonds intéressés par le développement parlementaire.

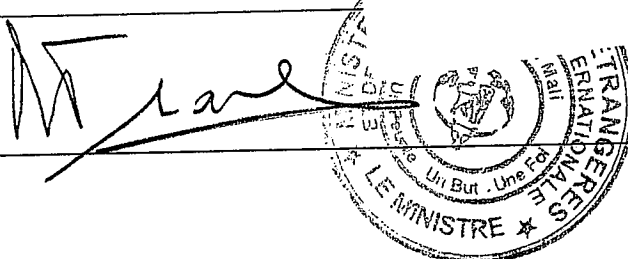
|                                                  |                 |                                  |                                      |
|--------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Période du Programme:                            | 2009-2013       | 2009 AWP budget:                 | 869 202 USD                          |
| Domaines clés d'intervention (Plan Stratégique): | _____           |                                  | 434 601 000 F CFA                    |
| Identification Atlas :                           | 00049035        | Ressources totales requises      | 3 535 000 USD<br>1 767 500 000 F CFA |
| Date de démarrage :                              | Février 2009    | Ressources totales disponibles : | 3 535 000 USD                        |
| Date de clôture :                                | Décembre 2013   | - PNUD (Ordinaires) :            | 1 500 000 USD                        |
| Réunion CLAP                                     | 27 Janvier 2009 | - Autres partenaires :           |                                      |
| Arrangements de gestion                          | _____           | * Danemark :                     | 1 800 000 USD                        |
|                                                  |                 | * Coopération Belge :            | 179. 661 Euros                       |

Accepté par le DANEMARK: \_\_\_\_\_

*cf NORDVENDET  
AT VONDER -  
SKRIVE  
HER!*

Accepté par le PNUD: \_\_\_\_\_

Accepté par le MAECI/DCI: \_\_\_\_\_



Accepté par l'Assemblée Nationale: \_\_\_\_\_

Accepté par la Coopération Belge: \_\_\_\_\_

## A- Contexte général

La constitution du 25 février 1992, fondement de la troisième République malienne, instaure la séparation et la collaboration des pouvoirs. La bonne marche du système institutionnel suppose que chaque institution joue efficacement son rôle de contre-pouvoir et de partenaire des autres.

Même si le gouvernement intervient dans la procédure législative, c'est l'Assemblée Nationale, en vertu de l'article 70 de la constitution, qui détient le pouvoir législatif et celui de contrôler l'action du Gouvernement, selon des moyens déterminés par la constitution et par le règlement intérieur de l'Assemblée. Les questions orales et écrites, la motion de censure (qui oblige le gouvernement à démissionner) l'interpellation et les commissions d'enquête sont autant de moyens qui permettent à l'Institution parlementaire de contrôler l'action du gouvernement.

Un autre rôle de l'Assemblée Nationale dans le système institutionnel, notamment dans ses rapports avec le gouvernement, est la possibilité d'orienter ce dernier. En effet, les débats et les amendements à la Déclaration de politique générale ainsi qu'aux projets de loi, permettent aux députés de donner des orientations à l'action du gouvernement.

Ces différentes missions de l'Assemblée Nationale attestent de son importance dans le système institutionnel et dans le jeu démocratique, au-delà de son caractère de représentation du peuple.

Pour réaliser ses missions, l'Assemblée Nationale a mis en place une organisation administrative comprenant des structures d'appui, des ressources humaines, matérielles et financières. Elle a également pris des actes allant dans le sens de l'affirmation de son autonomie vis-à-vis des autres pouvoirs. Elle s'est ainsi dotée d'un règlement intérieur et a adopté la loi n° 95-012 du 8 février 1995 portant autonomie financière de l'Assemblée Nationale. L'institution parlementaire a également adopté un règlement administratif et financier fixant les structures administratives et leurs missions. Quant au personnel administratif, il a été constitué progressivement par des fonctionnaires détachés et d'autres agents recrutés pour les différentes catégories du personnel non fonctionnaire.

## B- Problématique

En 2007, l'Assemblée Nationale a été renouvelée à près de 80% avec donc une majorité de députés qui entament leur premier mandat. Le taux élevé de renouvellement constitue un défi pour l'Assemblée Nationale. Bien que les nouveaux députés arrivent riches de leurs expériences professionnelles et pour certains d'une expertise approfondie en matière de gestion des affaires publiques et du secteur privé, la majorité ne disposent pas d'une expérience législative. En tant que nouveaux députés, ils doivent maintenant maîtriser un bon nombre de concepts et d'outils pour parvenir à l'élaboration, le suivi et le contrôle des programmes de l'État.

L'Assemblée Nationale du Mali est confrontée à plusieurs difficultés. Il ressort des études diagnostiques réalisées à l'initiative de l'AN entre autres difficultés :

- La faible proportion des propositions de lois dans les lois adoptées et promulguées ;
- Le nombre de plus en plus important des lois d'habilitation dans la pratique législative ;

- Le niveau d'information inégale entre l'Assemblée et le Gouvernement qui pèse sur le travail parlementaire ;
- Le manque de visibilité des résultats des travaux de l'Assemblée Nationale ;
- La faiblesse de l'appui des services administratifs de l'Assemblée Nationale aux Députés dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Un certain déséquilibre dans les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'Assemblée pour la mise en œuvre de ses prérogatives constitutionnelles.

L'Assemblée Nationale du Mali souffre aussi d'un manque de ressources tant matérielles qu'humaines. Le manque d'appui technique et d'accès à des informations spécialisées rend difficile le travail parlementaire. De manière générale, les commissions ne disposent pas des ressources techniques leur permettant d'évaluer en profondeur les projets de lois qui leur sont soumis et dépendent donc, à cette fin, des informations fournies par l'Exécutif qui jouit ainsi d'un pouvoir d'influence considérable sur les processus d'élaboration des textes législatifs ainsi que sur le contrôle des actions gouvernementales.

Il y a lieu également de souligner qu'au plan politique, le fait majoritaire a conduit l'Assemblée Nationale, pendant les deux premières législatures, à entretenir avec l'Exécutif, une relation qui ne favorisait pas totalement son indépendance. Ceci, encore une fois, n'est pas l'apanage du Mali et se rencontre le plus souvent dans les régimes présentant des caractéristiques du parlementarisme, la majorité parlementaire devant soutenir le gouvernement.

Au Mali, les parlementaires travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Étant donné son statut constitutionnel et sa responsabilité envers l'électorat et la population, le Pouvoir Législatif mérite d'être doté des moyens requis pour l'exécution de son mandat.

---

## Partie II.                    ENSEIGNEMENTS TIRES DU PROJET APID - ASSEMBLEE NATIONALE

Il ressort des rapports d'évaluation que le projet APID - AN a connu un bon taux de réalisation. Les activités menées ont concerné les trois niveaux de faiblesses qui avaient été diagnostiquées.

### ▪ *Les actions en direction des députés*

Le vote des lois et le contrôle de l'action gouvernementale requièrent une très bonne connaissance des grandes questions de la société et des mécanismes de gestion des affaires publiques. Il est donc apparu nécessaire de mettre en place une politique de formation continue des députés. Ces derniers ont pu bénéficier, avec l'appui du projet APID, de formations sur divers thèmes, notamment le NEPAD, l'approche droits humains, les OMD, les finances publiques, etc. Les députés ont également bénéficié de voyages d'études pour connaître les expériences d'autres pays comme le Sénégal, le Niger, le Burkina Faso, le Bénin, la France et la Finlande.

Par ailleurs, avec l'appui financier de la Belgique, la Commission des finances a bénéficié d'une attention particulière à travers la réalisation de son audit institutionnel, le recrutement d'un expert de haut niveau auprès de la dite commission, la préparation d'un guide du député et d'un glossaire des termes usuels en finances publiques.

### ▪ *Les actions en direction de l'administration parlementaire*

Le bon fonctionnement de l'Assemblée Nationale est largement tributaire de l'existence d'une administration parlementaire performante. Dans le cadre du projet APID, les cadres administratifs ont également bénéficié de formation (par exemple sur la légistique et la loi de

règlement) et de voyages d'études. Un statut du personnel parlementaire a été élaboré même s'il n'a pas été adopté encore.

▪ *Les actions de renforcement des moyens logistiques*

Le projet APID a permis de renforcer les moyens matériels de l'Assemblée Nationale. C'est ainsi que le parc informatique s'est considérablement amélioré avec la fourniture d'équipements complémentaires, la formation du personnel, la mise en place de réseaux Intranet et Internet, ainsi que la création d'un site web ([www.assemblée-nationale.insti.ml](http://www.assemblée-nationale.insti.ml)). Le Réseau Global d'Information Juridique (GLIN) auquel l'Assemblée Nationale a adhéré, a été opérationnalisé, permettant ainsi de donner une meilleure visibilité au Mali et à son Assemblée Nationale, ainsi que d'établir et de favoriser un partenariat entre l'Assemblée Nationale et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis d'Amérique. Le projet a également permis d'organiser et d'informatiser les archives.

Plusieurs autres actions de renforcement de capacité ont été menées. Il s'agit, entre autres, de la réalisation d'un audit de gestion de l'Assemblée Nationale et l'élaboration de projets de manuels comme, par exemple, celui sur les procédures administratives des organes de travail des députés et celui sur les procédures administratives et financières et la description des postes. Il faut également noter un embryon de système participatif de consultation sur le budget national qui est en train de se mettre en place.

---

### Partie III. OBJECTIFS DU PROGRAMME

#### 3.1. Objectifs

L'objectif de développement du programme est de renforcer la performance de l'Assemblée Nationale en vue de l'exercice efficace de sa mission parlementaire. La stratégie qui sera privilégiée est la consolidation des résultats déjà acquis par le projet APID, et la recherche de solutions aux problèmes récurrents que l'Institution connaît. Aussi, privilégiera-t-elle la formation et le renforcement des capacités à la fois des élus et du personnel administratif de l'Assemblée Nationale. Un accent particulier sera mis sur le renforcement du travail des Commissions permanentes. Le Programme œuvrera à élargir un partenariat avec d'autres bailleurs intéressés par le développement parlementaire.

En vue d'atteindre cet objectif général et les résultats attendus, le programme sera bâti autour de six (06) objectifs opérationnels que l'on pourrait structurer en deux composantes :

#### Composante 1 : Développement parlementaire

*Objectif spécifique 1 : Renforcer le rôle législatif et de contrôle de l'Action gouvernementale de l'Assemblée Nationale à travers des actions de renforcement des compétences techniques des élus et de ses structures pérennes*

Les députés ont besoin d'un certain nombre d'appuis pour remplir efficacement leurs missions. Afin d'adapter l'intervention du programme à la dynamique actuelle de l'Assemblée Nationale, un audit institutionnel sera réalisé pour identifier les ressources et recenser les besoins des parlementaires. Un tel exercice, établira un état des lieux des conditions actuelles et développera un plan de renforcement institutionnel avec des indicateurs de suivi précis. Cet exercice se veut une démarche d'appropriation et de participation.

En priorité, le programme entend faciliter le renforcement des capacités des membres des groupes et réseaux parlementaires ainsi que des commissions permanentes. Pour ces dernières, la formation ciblera notamment l'analyse législative et économique. Des assistances techniques



ponctuelles pourront être mises à la disposition des Commissions permanentes et des groupes parlementaires sur la base de demandes spécifiques justifiées. Parallèlement, des visites d'échanges/voyages d'études pourront être organisées dans d'autres pays de la sous régions en vue de s'inspirer de leurs expériences notamment en matière de réformes et renforcement institutionnel des parlements

*Objectif spécifique 2 : Accroître le rôle de l'Assemblée nationale dans la lutte contre la corruption par un meilleur contrôle parlementaire*

Les députés ont à leur disposition toute une série d'outils qui s'inscrivent dans la reddition des comptes en vertu desquels sont jugés le gouvernement et ses actes. Les activités du programme serviront à sensibiliser les députés sur leur rôle de veille et les pouvoirs constitutionnels qui sont à leur disposition. Au regard de l'importance du processus budgétaire comme outil pour assurer la transparence et la responsabilité gouvernementale, le programme apportera un appui spécifique à la commission des finances pour renforcer l'analyse et le contrôle budgétaire effectués par les députés. L'appui spécifique à la Commission des finances se fera en collaboration étroite avec l'appui prévu dans le cadre du CARFIB afin d'éviter les doublons. Les autres Commissions permanentes bénéficieront également d'un appui ciblé sur la lutte contre la corruption. Cet appui se fera sous forme de formations, d'appui technique ponctuel, de voyages d'études et de développement d'outils sur la procédure budgétaire.

Mais compte tenu de la multiplicité des acteurs dans la lutte contre la corruption, le programme facilitera la mise en place d'un Cadre de Concertation entre les députés et ces autres acteurs pour une synergie des actions.

*Objectif spécifique 3 : Améliorer la visibilité du rôle de représentation du député à travers des actions de communication en direction des citoyens*

La communication et la consultation avec les citoyens sont assez mal comprises au sein de l'Assemblée Nationale. Les députés ont une obligation de faire la restitution du travail parlementaire aux citoyens, mais aussi de recenser les opinions et les informations des citoyens sur leur travail à l'Assemblée et leurs préoccupations. Bien que certains députés offrent des restitutions dans leur circonscription, très peu consultent les citoyens sur des questions de politiques nationales ou locales. La communication entre élus et électeurs se fait surtout dans une seule direction. En ce qui concerne l'institution même, le rôle de l'Assemblée Nationale n'est pas très bien connu des populations et le travail parlementaire est très mal diffusé, ce qui n'aide aucunement à améliorer la perception des populations sur les députés et leur institution.

Au plan institutionnel, le programme appuiera l'Assemblée Nationale pour développer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication pour rehausser la visibilité de l'institution auprès des citoyens, notamment par la réactivation du site web de l'Assemblée Nationale. Les députés seront, pour leur part, soutenus dans leurs efforts de communication à la base par l'entremise des restitutions, des séances de débats et consultations auprès de citoyens. Des rencontres députés/citoyens avec la participation de plusieurs députés seront privilégiées afin de donner place au débat. Le programme visera aussi la société civile et les médias comme interlocuteurs importants des députés.

*Objectif spécifique 4 : Améliorer la prise en compte du genre au sein du Parlement et favoriser l'adoption de lois en faveur de la promotion des droits des femmes*

À l'Assemblée Nationale, sur cent quarante-sept (147) députés, on ne compte que quinze (15) femmes soit 10.2%. Le Président de l'Assemblée Nationale a démontré sa volonté de soutenir la promotion du genre au sein de l'Assemblée et s'est donné comme priorité au cours de son

mandat de promouvoir les femmes aux instances de décisions. Les femmes députées se retrouvent au sein du Bureau de l'Assemblée. Elles sont Secrétaires parlementaires, présidentes de Commissions. Il faut ajouter à cela qu'au niveau du parlement panafricain, sur les cinq députés qui représentent le Mali, il y a deux (02) femmes.

Le programme accompagnera les dirigeants de l'Assemblée à concrétiser leurs efforts pour la promotion du genre au sein de l'institution. Il appuiera des formations ciblées auprès des Commissions permanentes et des groupes parlementaires pour une meilleure connaissance de l'aspect genre dans la vie politique, juridique et économique. La composante appuiera plus spécifiquement la Commission genre ainsi que le réseau des femmes parlementaires pour les rendre plus opérationnels. Les initiatives des femmes élues pour mieux s'approprier les préoccupations des maliennes afin de jouer pleinement leur rôle de porte parole des femmes seront soutenues et encouragées, notamment à travers des formations, des rencontres avec des organisations féminines, des séances d'écoute sur des questions spécifiques à la problématique et des actions de plaidoyer au sein des Groupes Parlementaires et dans les partis politiques. Finalement, le programme appuiera des activités de plaidoyer au sein des groupes parlementaires et des partis politiques pour une meilleure prise en compte du genre et de la promotion de la femme.

Le programme s'efforcera de faire en sorte que le genre soit une préoccupation transversale dans les deux composantes de renforcement de l'Assemblée Nationale.

## **Composante 2 : Développement de l'Administration parlementaire**

*Objectif spécifique 5 : Doter le personnel de l'Administration parlementaire, les commissions de travail parlementaires et les assistants parlementaires, de nouvelles compétences à travers des formations appropriées et des échanges d'expériences*

L'Assemblée Nationale a un effectif d'environ 150 employés. Ce personnel s'efforce de travailler dans des conditions difficiles avec un équipement limité, des restrictions d'espaces de travail et un manque de ressources surtout en matière de documentation et d'information.

Les assistants parlementaires qui sont chargés du travail d'appui technique aux députés et aux commissions sont peu nombreux et n'ont pas l'occasion de profiter de formations professionnelles afin de se recycler et d'être familiarisés avec les nouvelles techniques de recherche, d'analyse (par exemple les nouvelles méthodes budgétaires telles que le CDMT ou la gestion axée sur les résultats). C'est pour cette raison que le présent programme envisage d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation à l'intention du personnel de l'Administration parlementaire. Ce plan de formation devra prévoir des sessions de formation techniques pour les assistants parlementaires et les responsables du service législatif. La nécessité de parler et lire l'anglais s'impose également surtout à des fins de recherche législative. Des formations seront envisagées en anglais et en maîtrise des outils informatiques.

Le programme propose également d'appuyer le personnel permanent au plan institutionnel avec du matériel informatique ainsi qu'un appui à l'amélioration du service de documentation.

*Objectif spécifique 6 : Améliorer les capacités institutionnelles de l'Assemblée Nationale en vue de rendre plus efficace son cadre de travail et de documentation*

Dans un contexte de renouvellement quasi total des élus au sein du parlement suite aux élections, le rôle de l'administration parlementaire est crucial dans la mesure où elle constitue la mémoire institutionnelle. C'est pour cette raison que tout processus de renforcement du parlement qui se

veut durable doit porter une attention particulière au renforcement des capacités du personnel de l'administration parlementaire et de ses conditions de travail.

Ainsi, dans le cadre de la poursuite et la consolidation des acquis, le programme accompagnera l'AN dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel relatives aux textes portant organisation et fonctionnement de l'Assemblée Nationale, la gestion du processus d'adoption du statut autonome du personnel de l'administration parlementaire et d'un cadre organique déjà élaboré.

Par ailleurs, le manque de documentation de l'Assemblée nationale, l'insuffisance de programmes radios et télévisés sur les sessions de l'Assemblée ou les activités des députés à l'extérieur de l'institution, la faiblesse du service d'information/communication pour améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'institution, sont des facteurs qui nuisent au travail de l'assemblée nationale.

Le programme appuiera l'Assemblée Nationale pour enrichir son patrimoine documentaire à travers l'acquisition de nouvelles documentations indispensables au travail parlementaire. Aussi, s'agira t'il de la création d'un service de traduction simultanée en langues locales et d'un système de comptage électronique, ceci en vue d'améliorer la participation des députés aux débats, de raccourcir la durée des travaux et d'augmenter la visibilité de l'AN. Des actions de promotion du Réseau Global d'Information Juridique (GLIN) auquel l'AN est membre, et d'opérationnalisation de l'intranet seront entreprises. Le programme dotera les « pévégistes » en matériels de travail, la modernisation des archives et le renouvellement/enrichissement du parc informatique de l'AN.

## STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1. La stratégie d'ensemble du programme et les principes

#### *Prendre en compte les enjeux stratégiques*

L'analyse du contexte national dans lequel s'inscrit la démocratie malienne ainsi que le diagnostic institutionnel de l'Assemblée Nationale permettront de prendre en compte les principaux défis et d'y répondre par des objectifs stratégiques et des activités structurantes.

#### *S'attacher au renforcement des capacités et à l'appui institutionnel*

Après une analyse diagnostique, un plan de formation et un plan de gestion des ressources humaines seront conçus qui tiendront compte des besoins spécifiques et cibleront les différents groupes (députés non alphabétisés, jeunes assistants parlementaires, femmes députées). La mise en œuvre technique de ce plan de formation s'appuiera entre autre sur l'expertise et l'expérience d'un certain nombre de Structures nationales et internationales disposant de compétences avérées en matière de renforcement des parlements dans la sous région et notamment au Mali.

#### *Promouvoir une démarche participative qui facilite l'adhésion et l'implication des groupes ciblés*

Une démarche participative sera initiée en vue d'associer l'ensemble des acteurs concernés. Plus que des bénéficiaires, les groupes ciblés seront de véritables acteurs responsabilisés sur les interventions du programme. Le comité restreint de suivi de l'Assemblée Nationale regroupant les différents groupes (députés, personnel permanent) aura pour tâches de suivre et de faciliter la bonne réalisation des plans d'action.

#### *Renforcer le dialogue inter-acteurs*

Promouvoir une véritable démocratie exige d'instaurer un dialogue entre les différents acteurs. Le Programme facilitera ces échanges à travers des activités d'information et de communication tant au niveau national que local entre élus, structures étatiques, société civile, média et citoyens. Une stratégie et un plan de communication pour l'Assemblée Nationale soutiendront ces activités.